

# NOTICE RELATIVE AU DEROULEMENT DES ELECTIONS

**QUI VOTE ?**

Le père et la mère

ou

Le représentant légal  
(tiers exerçant l'autorité parentale)

**QUAND ?**

**Le vendredi 12 octobre 2018**

**COMMENT ?**

Remise du matériel de vote  
par l'enfant, à savoir :

- 1 bulletin de vote par liste présentée,
- 1 enveloppe vierge pour le vote
- la (ou les) profession(s) de foi, (facultatives).
- une 2<sup>ème</sup> enveloppe (qui peut être pré-imprimée au nom de l'école).

**VOTER**

**Directement à l'école  
le vendredi 12 octobre 2018**

**par la poste**

**par l'intermédiaire de  
votre enfant**

Chacun des parents place le bulletin de vote choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe vierge

Se présenter au bureau de vote  
de l'école le jour du vote.

(voir affichage des horaires  
d'ouverture du scrutin sur le  
panneau d'affichage de  
l'école)

Cacheter cette enveloppe vierge et la placer dans une  
deuxième enveloppe (qui parfois est prévue par l'école et  
peut être pré-imprimée) à cacheter également.

Sur la 2<sup>ème</sup> enveloppe, inscrire :

- sur le devant : l'adresse de l'école et la mention « Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école »
- au dos : nom, prénom, adresse et signature.

Remettre le tout dans une  
troisième enveloppe cachetée,  
timbrée et adressée à l'école

ou

Confier l'enveloppe à l'enfant  
qui la remettra à l'enseignant.